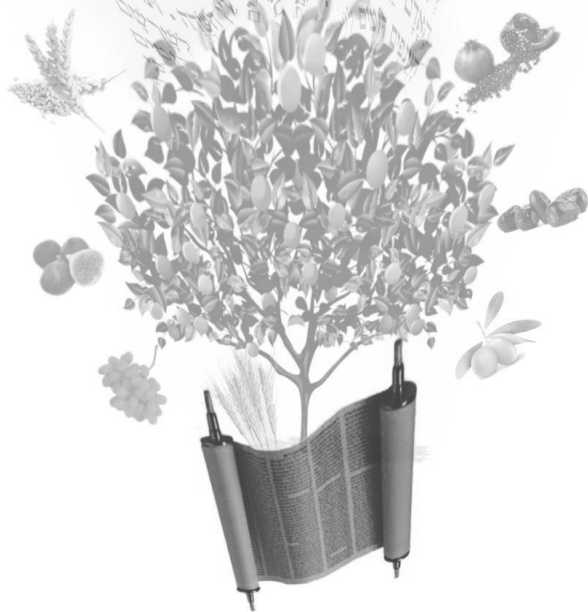


Tou Bichevat
Faisons fructifier nos mérites



AVIS IMPORTANT

Nous n'avons pas vérifié l'état de chaque livre. Quiconque trouverait des défauts d'impression dans un livre qu'il aurait acheté pourra nous demander un nouveau livre. En cas de non réclamation, nous considérons qu'il a renoncé à ce droit et à toute revendication ultérieure.

©Tous droits appartenant à l'auteur
 Nous autorisons la reproduction et l'enregistrement de parties de cet ouvrage sous quelle que forme que ce soit, pour une diffusion et utilisation personnelle et non commerciale, ou pour une étude de groupe.

Les illustrations soumises aux droits d'auteurs, ont été utilisées dans cet ouvrage avec l'accord du Rav Mikhael Gonopolski Chlita extrait de l'ouvrage "Itourei Halakha"

Merci de nous faire part de vos remarques ou suggestions



Israël : 054.841.88.36
 France : 01.77.47.66.22
www.OVDHM.com
info@ovdhm.com

Deuxième édition
 Imprimé en Erets Israël
 Bnei Brak - Tevet 5779



Paracha



Kétorète



Echet 'Hayil



Séli'hot



Roch Hachana



Soukot



Tou Bichevat



Pourim



Pessa'h



Séfirat Haômère



Havdala



Hafrachat 'Hala



Brit Mila



Hadlakat Nérot



Les "pratiques" d'OVDHM



SOMMAIRE

Introduction

Tou Bichevat & la loi	2
Les coutumes du Sédère de Tou Bichevat	5
Préserver sa Néchama	7
Acquérir et faire fructifier ses mérites	9

Le Sédère « fructueux »	10
--------------------------------	-----------

Réflexions

Pourquoi fêter le nouvel an des arbres en Chevat?	23
Le mois du Verseau	24
« L'homme est un arbre du champ »	25
Tou Bichevat, un rappel de l'essentiel	27
Le fruit du travail	28
Les raisons de la coutume	28
Tou Bichevat	29
Chavouot	31
La plus belle brakha....-	32

Téfilot

Téfila afin d'obtenir un bel étrog à Soukot	34
Téfila pour la réussite de nos enfants	35
Téfila pour la réussite de nos parents	38

Remerciements

Je voudrais remercier Hakadoch Barou'h Ou pour la bonté qu'Il me témoigne tous les jours, en me permettant de m'investir jour et nuit dans le limoud HaTorah, et lui demande de m'accorder dans Son immense miséricorde et Sa grande générosité de continuer à étudier, à diffuser la Torah et grandir Son Nom dans le monde.

Je suis reconnaissant aussi envers mes différents compagnons d'étude qui me font grandir et me permettent d'évoluer au fil des jours en étudiant à leurs côtés.

Je témoigne toute ma reconnaissance à mes parents et demande au Maître du monde de leur accorder une bonne et heureuse année, remplie de sma'hot, qu'ils soient inscrits dans le livre de la vie, de la santé et de la réussite.

Je remercie mes beaux parents pour leurs encouragements. Que cette année soit pour eux source de bonheur, de santé et de réussite.

Je tiens à témoigner une profonde reconnaissance à tous mes proches pour leur soutien, leur disponibilité, leur encouragement et leur amour pour la Torah.

Mon infinie reconnaissance à tous ceux qui ont participé à l'édition de ce livre pour en faire un document complet.

A tous ceux qui ont contribué généreusement à ce projet, et qui répondent toujours présents pour me soutenir. Puisse Hachem les inscrire dans le livre de la vie et leur accorder toutes les bénédictions promises à ceux qui soutiennent la Torah.

Enfin, toute ma gratitude à ma chère épouse qui s'investit jour après jour dans la bonne marche de notre foyer et l'éducation de nos enfants. Puisse Hakadoch Barou'h Ou lui permettre de voir les fruits de tous ses efforts en lui apportant la satisfaction de voir nos enfants, petits enfants,... s'élever et fructifier dans les chemins de la Torah.

Je prie le Tout-Puissant que cet ouvrage soit utile et constitue une pierre dans l'édifice du peuple juif tel qu'il le désire. Je prie aussi qu'il soit l'instrument de la sanctification de Son Nom et aide à ramener Ses enfants unis dans Ses voies afin que nous voyons très bientôt la Délivrance avec la venue du Machia'h.

Mordékhaï Bismuth



Introduction



TOU BICHEVAT & LA LOI

La première michna du traité Roch Hachana énumère les quatre jours de l'année considérés comme un Roch Hachana, c'est-à-dire un nouvel an : tout d'abord le 1er Nissane qui est le nouvel an pour les règnes des rois et les fêtes. Vient ensuite le 1er Eloul qui est le nouvel an pour la dîme du bétail. Toutefois, Rabbi Eléazar et Rabbi Chimon pensent qu'il a lieu le 1er Tichri.

Le 1er Tichri est le début de l'année pour le compte des années de Chemita et de Yovel (jubilé), pour la plantation et les légumes.

Enfin, le 1er Chevat est le nouvel an pour les arbres, selon les propos de Beth Chamaï ; mais selon Beth Hillel, c'est le 15 du mois.

La Halakha est fixée selon Beth Hillel, aussi le nouvel an des arbres est fixé à Tou Bichevat, littéralement le 15 Chevat (les lettres טו/Tou ayant une valeur numérique de 15). Ce jour-là marque le début de l'année pour le maassè (la dîme) que l'on prélève sur la récolte (voir figure ci-après). Les fruits de l'arbre ne sont pas considérés selon l'année de leur récolte, mais selon celle de leur floraison. C'est ainsi que, si la floraison a eu lieu avant Tou

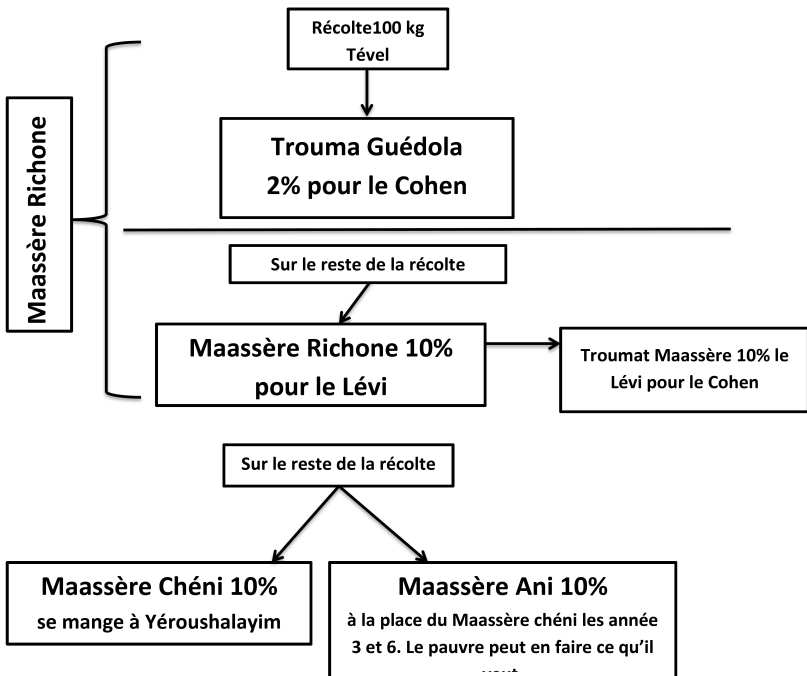




Bichevat, on prélèvera sur ces fruits le maassère pour l'année écoulee. Mais si la floraison s'est faite après, on prélèvera le maassère pour la nouvelle année.

Le maassère est une obligation de la Torah de donner deux dîmes prélevées sur les produits de la terre d'Israël, toutes deux appelées maassère. La première – « maassère richone » – est donnée à un Lévi. La seconde – « maassère chéni » – est emportée à Yéroushalayim et consommée sur place ou bien rachetée avec des pièces d'argent qui sont ensuite apportées à Yéroushalayim pour y acheter de la nourriture qui sera consommée dans la ville sainte.

Dans le domaine des prélèvements de maassère, il faut savoir qu'aux années un, deux, quatre et cinq du cycle de la chemita, il faut prélever le maassère chéni. Les années trois et six, on prélève à la place le maassère 'ani qui est donné aux pauvres.



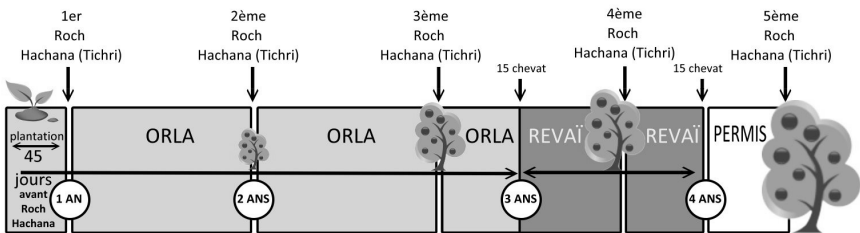


Tou Bichevat est aussi la date où l'on clôture le compte des troisième et quatrième années d'un arbre planté deux ans auparavant. En effet, la Torah déclare¹ qu'il est interdit de consommer ou de tirer profit des fruits d'un arbre récemment planté ou replanté et ce, durant les trois premières années de sa vie. Pendant cette période de trois ans, ces fruits sont appelés 'orla, et doivent être détruits. La quatrième année (révaï), ces fruits sont considérés comme saints et doivent être consommés à Yérouchalayim. Bien qu'en règle générale, les mitsvot concernant les récoltes ne s'appliquent qu'en Erets Israël, nous savons d'une tradition reçue par Moché Rabéno au Mont Sinaï que la 'orla fait exception.

Comment calcule-t-on ces années de l'arbre ?

On les compte à partir de Roch Hachana (le 1er Tichri). Si l'arbre a été planté au moins 45 jours avant Roch Hachana, c'est-à-dire 15 jours de prise des racines et 30 jours qui seront considérés comme une année, on considère que l'arbre a un an. Après ce premier Roch Hachana, il entre dans sa deuxième année.

Par contre, si l'arbre est planté moins de 45 jours avant Roch Hachana, il n'entrera dans sa deuxième année qu'après le Roch Hachana suivant. Ensuite, la troisième et quatrième années seront comptées à partir du 15 Chevat (voir figure ci-dessous).



A priori, la date de Tou Bichevat est donc un repère dans le temps, un jour qui fixe des limites au point de vue de la loi mais qui n'est en aucun cas une fête. Bien qu'à Tou Bichevat on ne récite pas Ta'hanoun et qu'on ne doive pas jeûner², ce n'est pas pour autant un jour de fête.

1 Vayikra 19:23-24

2 Choul'hane Aroukh §131,6





LES COUTUMES DU SÈDÈRE DE TOU BICHEVAT

Cependant, il existe une coutume de consommer un grand nombre de fruits ce jour-là. Chacun organise un Sédère selon sa tradition régionale ou familiale. Certains consomment 7 fruits, de préférence les 7 fruits d'Israël. [Les produits agricoles qui caractérisent le pays d'Israël sont au nombre de sept³ : « *Un pays de blé et d'orge, de raisin, de figes et de grenades, un pays d'olives et de miel* (de dattes). »]. D'autres personnes consomment 15 fruits car on est le 15 Chevat ou encore 30 fruits car le mois de Chevat a 30 jours, ou autant de fruits que possible !

Le but de ce Sédère n'est pas simplement de déguster des fruits, mais essentiellement de louer Hakadoch Baroukh Hou pour les fruits qu'Il nous offre, et de prier en ce nouvel an que les arbres soient bénis et que leurs fruits arrivent à maturité. Cependant, il existe une manière encore plus belle de louer Hakadoch Baroukh Hou : obéir aux lois de la Torah. Nous allons l'expliquer :

Il est primordial de savoir qu'une coutume, même très louable, ne pourra pas être observée au détriment d'une loi de la Torah. Celui qui pense qu'il y a une obligation de manger des fruits secs ce jour-là, tels que des figes, abricots ou dattes, doit savoir qu'une vérification soigneuse sera OBLIGATOIRE au préalable.

Prenons l'exemple de la fige, que certaines communautés ont pour coutume de manger ce jour-là. Du fait qu'aujourd'hui les figes sèches présentes sur le marché sont infestées d'insectes/tolaïm, sa vérification doit être faite de manière rigoureuse. Cependant, comme cette vérification est extrêmement difficile, les Rabbanim déconseillent fortement d'en consommer. Malgré tout, nous pourrions poursuivre le Sédère même sans manger de figes. Celui qui s'obstinera à en manger pour perpétuer la coutume de ses pères, perdra sûrement plus qu'il ne gagnera. Mais quiconque s'abstiendra d'en consommer

3 Devarim 8;8





sera digne de louanges et méritera une bénédiction particulière.

On raconte qu'un jour, trois petits-fils de grands Rabbanim, parmi eux le petit-fils du 'Hafets 'Haïm, étaient réunis et parlaient de la grandeur de leur grand-père.

Le premier louait son grand-père en racontant que ses bénédictions avaient toujours un effet, comme il est dit⁴ : « וְתִגְזֹר וְיִקָּם לָךְ /tu prononceras une parole et elle sera accomplie pour toi ».

Le second aussi décrit la piété et la vertu de son grand-père qui fit annuler de nombreux décrets divins visant la communauté, comme l'ont dit nos sages : « *Le Tsadik décrète et Hachem accomplit* ».

Le dernier, petit-fils du 'Hafets 'Haïm, répliqua que la grandeur de son grand-père tenait à ce qu'il accomplissait les commandements de D.ieu : Hachem décrète et le Tsadik accomplit, tout simplement. La vraie grandeur, c'est faire ce que D. attend de nous.

PRÉSERVER SA NÉCHAMA

La Torah interdit expressément la consommation d'insectes/tolaïm, lesquels sont souvent présents dans les fruits et les légumes que nous consommons quotidiennement. Cet interdit est l'un des principes importants de la cachेरoute et l'un des fondements de la pureté de l'âme juive. En effet, nos sages ont déclaré à plusieurs reprises que consommer des aliments non cachère obstrue l'âme et réduit sa capacité à s'élever vers la spiritualité.

Le Midrach Tan'houma nous offre la parabole suivante : un médecin vient visiter deux patients. Au malade incurable, il permet de manger ce qu'il voudra, tandis qu'au second qui est en voie de guérison, le médecin impose un régime rigoureux.

Le Juif est appelé à vivre ! Il se trouve dans ce monde-ci pour

4 l'yoav 22;28





servir Hachem et préparer sa vie future !

Même si, évidemment, on peut voir dans les lois de cachेरoute un respect de règles d'hygiène, de médecine ou de diététique, ces raisons ne sont, en tout état de cause, que des éléments secondaires. Le but premier des lois de la cachेरoute est notre obéissance à l'ordre de Hachem afin de garder notre Néchama en « bonne santé » spirituelle et de permettre à notre esprit de réfléchir sagement.

La Guémara⁵ nous enseigne à propos du verset⁶ : « אֵל תִּשְׁקָצוּ אֹתָם / נִפְשֵׁיכֶם בְּכֹל הַשְּׂרִיץ הַשְּׂרִיץ וְלֹא תִטְמְאוּ בָהֶם וְנִטְמַתְּם בָּם / Ne vous rendez point abominables par toutes ces créatures rampantes ; ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure. » – ne lis pas « וְנִטְמַתְּם-Vénitmétème/vous en contracteriez la souillure », mais lis plutôt « וְנִטְמַתְּם-Vénitamtème/vous seriez obstrués par elles ». En effet, la consommation des créatures non cachère bouche les canaux spirituels reliant l'âme au corps de l'homme, donnant ainsi naissance à un esprit impur souillant la pensée puis les actes. La Guémara ajoute que celui qui se rend impur dans ce monde-ci sera impur aussi dans le Monde Futur.

Nos Sages énoncent le principe suivant :

« On est ce que l'on mange ». De ce fait, il est primordial de faire toujours attention à ce que l'on porte à notre bouche. Le Rambam nous enseigne qu'une fois avalé, l'aliment fait partie intégrante de notre corps et influence automatiquement notre personnalité. Le Ari Zal précise que l'on ne se nourrit pas seulement de l'enveloppe matérielle de l'aliment, mais aussi du contenu spirituel qu'il renferme.

Aussi, chacun d'entre nous doit être vigilant pour lui-même et pour les siens, même dès leur plus jeune âge. S'il est vrai que pour un enfant, selon la Halakha, nous pouvons parfois être moins exigeants, il faut tout de même user de beaucoup de prudence afin de préserver sa Néchama.

L'enthousiasme des enfants pour les Mitsvot sera d'autant plus

⁵ Yoma 39a

⁶ Vayikra 11;43





fort que les parents se sont montrés vigilants quant à la cachéroute des aliments qu'ils consomment. La nourriture est le carburant de l'homme, elle l'aide dans son service divin.

Manger cachère, ce n'est pas simplement regarder les étiquettes. C'est aussi prendre conscience que la nourriture que l'on va consommer sert à sanctifier le Nom de Hachem et à optimiser notre conduite dans tous les domaines. Je mange donc je suis..... Juif !

En d'autres termes, un Juif négligeant les lois de cachéroute affaiblit sa capacité à comprendre le message de la Torah. Il ne s'agit pas ici d'intelligence : manger cachère ne rend pas plus intelligent mais nous rend plus réceptifs, plus fins intellectuellement et affectivement, pour percevoir et accepter de faire ce que Hachem attend de nous.

ACQUÉRIR ET FAIRE FRUCTIFIER SES MÉRITES

C'est pour cela que vérifier l'absence de tolaïm est un devoir pour chacun de nous. Comme les insectes ne sont pas toujours identifiables au premier abord, il est important de savoir comment vérifier un aliment pour détecter rapidement et efficacement leur présence.

La consommation d'insectes morts ou vivants est l'une des fautes plus graves de la Torah. À titre de comparaison, un homme qui mange un morceau de porc enfreint un seul commandement négatif de la Torah [ce qui est déjà très grave], alors que celui qui avale ne serait-ce qu'un tout petit insecte, transgresse 4, 5 ou 6 interdits, selon les cas.

Il existe trois groupes d'insectes interdits :

1. Les **insectes vivant dans l'eau**, comme ceux que l'on trouve dans les poissons ; leur consommation représente **4 interdits**.
2. Les **insectes rampants**, tel un ver dans une pomme, une cerise ou un abricot... **5 interdits**.
3. Les **insectes ailés**, comme un moucheron dans une salade: **6 interdits**.





La transgression de ces interdits est multipliées par le nombre d'insectes contenu dans un même aliment ! Cela signifie qu'une personne peut transgresser, par simple négligence, un très grand nombre d'interdits en mangeant un aliment non vérifié préalablement, alors que cette même personne ne consommerait pour rien au monde le moindre morceau de porc ou de viande teref [que D.ieu nous préserve].

Regardons à présent l'aspect positif : à la fin du traité Makot⁷, Rabbi 'Hannania ben Akachia dit : « *Hakadoch Baroukh Hou a voulu faire acquérir des mérites à Israël, c'est pour cela qu'il leur a donné Torah et Mitsvot en abondance...* »

Un jeune garçon qui ne comprenait pas le sens de cette Michna alla un jour questionner son Rav :

Si Hakadoch Baroukh Hou a voulu nous faire acquérir des mérites, pourquoi a-t-il multiplié les Mitsvot positives et négatives ? Chacune d'entre elles est au contraire comparable à un adversaire, car elles sont si nombreuses qu'elles peuvent nous faire transgresser à chaque instant.

Le Rav lui répondit que la Torah nous a ordonné de nombreux interdits, comme ceux qui concernent la consommation de créatures répugnantes, d'insectes rampants, ou de vers. Bien que de toute manière, les gens s'abstiennent d'en consommer car ils sont dégoûtants, la Torah nous le prohibe. Pourquoi ? Pour la seule raison qu'Hachem a cherché par là à augmenter la récompense d'Israël et à nous faire acquérir des mérites, en faisant une mitsva du fait de s'abstenir de les manger. De ce fait, quiconque avale ne serait-ce qu'un tout petit insecte transgresse 4, 5 ou 6 interdits ; mais s'il s'en abstient et vérifie tout ce qu'il mange, sa consommation se transforme en mérites !

Aussi, si pour nous le Sédère de Tou Bichevat a pour but de louer et de remercier Hakadoch Baroukh Hou, organisons un Sédère de Tou Bichevat rare et louable de non-consommation d'insectes ! Nos vérifications et/ou nos abstentions donneront du na'hat/plaisir à Hachem, et nous apporteront les plus belles bénédictions.





Le Sédère fructueux



LE SÉDÈRE « FRUCTUEUX » DE TOU BICHEVAT

Nous vous proposons ci-dessous un Sédère « propre » et « fructueux » de mérites, avec une liste de fruits sélectionnés et leur vérification. Si vous avez décidé de prendre d'autres fruits, sachez que chaque fruit a une vérification spécifique, car il faut savoir quel est l'insecte qu'on doit chercher dans chaque fruit.

Attention, certaines méthodes de vérification sont interdites le Chabat : par exemple tamiser ou retirer un insecte d'un fruit (trier). Pour toutes questions ou doutes, n'hésitez jamais à consulter un Rav compétent.

-Chéhe'hiyanou-

La bénédiction de Chéhe'hiyanou est récitée sur un fruit nouveau que l'on n'a pas encore consommé durant cette saison. On considère comme un fruit nouveau seul un fruit qui se renouvelle d'année en année, et qui pousse à une saison précise et limitée. Mais sur les fruits dont on ne distingue pas les nouveaux des anciens, comme les noix, les amandes et les pommes que l'on trouve toute l'année sur les étalages, même s'ils se renouvellent et qu'on sait qu'ils sont nouveaux, on ne dira pas la bénédiction de Chéhe'hiyanou. On récitera d'abord la bénédiction sur le fruit, puis celle de Chéhe'hiyanou. S'il y a plusieurs fruits nouveaux, on récite une seule fois la bénédiction pour tous, à la condition qu'ils soient tous posés devant nous quand nous disons la bénédiction.





-Blé-



- Sur un gâteau à base de blé et/ou d'orge, on récitera la bénédiction suivante, en pensant acquitter tous les autres gâteaux, crackers ou pâtisseries que l'on mangera par la suite :

Avant de manger on récite les versets suivants :

Car l'Éternel ton D.ieu te conduit dans un pays fortuné, un pays plein de cours d'eau, de sources et de torrents, qui s'épandent dans la vallée ou sur la montagne. Un pays qui produit le froment et l'orge, le raisin, la figue, et la grenade, l'olive huileuse et le miel. (Dévarim 8; 7-8)

כִּי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ מְבִיאֲךָ
אֶל אֶרֶץ טוֹבָה אֶרֶץ נַחְלֵי
מַיִם עֵינַת וּתְהֻמֹת וְצִאִים
בְּבִקְעָה וּבְהָרִ: אֶרֶץ חֲטָה
וּשְׁעֵרָה וּגְפֹן וּתְאֵנָה וְרִמּוֹן
אֶרֶץ זֵית שָׁמֶן וּדְבַשׁ:

Que tes pas sont ravissants dans tes souliers, fille de noble race ! Les contours de tes hanches sont comme des colliers, œuvre d'une main d'artiste. Ton buste est comme une coupe arrondie, pleine d'un breuvage parfumé ; ton corps est comme une meule de froment, bordée de roses. (Chir Hachirim 7;2-3)

מָה יָפוּ פְעֻמֶיךָ בְּנַעֲלִים
בֵּת נְדִיב חֲמוּקֵי יַרְכֵיךָ
כְּמוֹ חֲלָאִים מַעֲשֵׂה יָדֵי
אָמֶן: שְׂרָרָךְ אֲנִי תִפְתָּר אֶל
יְחִסֵּר הַמְּזֻג בְּטַנְיָךְ עֲרֻמֹת
הַטִּיִם סוּגָה בְּשׁוֹשָׁנִים:

Puis on récite la bénédiction suivante :

**בָּרוּךְ אַתָּה יְהוָה, אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם,
בוֹרֵא מִיְנֵי מִזְזוֹנוֹת**

Loué sois-Tu Eternel, notre Dieu Roi de l'univers qui crée toutes sortes d'aliments.





-Vin-

- Sur une coupe de vin ou de jus de raisin, on récitera la bénédiction suivante :

Lors de la bénédiction de Boré péri Haguefen, il faudra penser à se rendre quitte de toutes les boissons qu'il y aura durant le sédère.

Avant de manger on récite les versets suivants :

Alors on attachera son ânon à la vigne et à la treille le fils de son ânesse, on lavera son vêtement dans le vin, et dans le sang des raisins sa tunique. Les yeux seront pétillants de vin et les dents toutes blanches de lait. (Beréchit 49;11-12)

אֶסְרִי לְגִפְנֵי עֵירוֹ וְלִשְׂרָקָה
בְּנֵי אֲתָנּוֹ כַּבֵּם בַּיַּיִן לְבִשׁוֹ
וּבָדָם עֲנָבִים סוּתָו: חֲבֻלָּי
עֵינַיִם מִיַּיִן וְלֶבֶן שֵׁנַיִם
מִחֶלֶב:

Je suis entré dans mon jardin, ô ma sœur, ma fiancée ; j'ai récolté ma myrrhe et mon baume, j'ai mangé de mes rayons de miel, j'ai bu mon vin et mon lait. Mangez, mes compagnons, buvez et enivrez-vous, amis. (Chir Hachirim 5 ;1)

בְּאֵתִי לְגַנִּי אֶחֱתִי כְּלָה
אֶרִיתִי מִזֵּרֵי עִם בְּשִׁמִּי
אֶכְלֶתִי יַעֲרֵי עִם דְּבִשֵׁי
שְׂתִיתִי יַיִנִי עִם חֲלָבֵי אֶבְלֹ
רַעִים שְׂתוֹ וְשִׁכְרוּ דוֹדִים:

Puis on récite la bénédiction suivante :

**בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה, אֱלֹהֵינוּ מִלְּךָ הָעוֹלָם,
בוֹרֵא פְרֵי הַגֶּפֶן**

Loué sois-Tu Eternel, notre Dieu Roi de l'univers qui crée le fruit de la vigne.





Sur un fruit de l'arbre

-Olive-

- Les olives peuvent être touchées par des asticots qui laissent une tâche marron. Ces tâches ne sont souvent que des traces de coups. Pour en être plus sur, on vérifiera chaque olive tachetée.

- Sur une olive [entière de préférence], on récitera la bénédiction suivante, en pensant acquitter tous les autres fruits de l'arbre que l'on mangera par la suite :



Avant de manger on récite les versets suivants :

Quand tu battras ton olivier, tu n'ébranleras pas après toi, pour l'étranger, pour l'orphelin et pour la veuve ce sera. (Dévarim 24;20)

בִּי תִּחַבֵּט, זֵיתֶךָ לֹא תִפְאֵר
אֲחֵרֶיךָ לִגְר לִיתִים וְלֹא לְמִנָּה
יְהִיה :

Ce sera quand te feras venir Hachem, ton Elokim, vers le pays qu'il a juré à tes pères ; à Avraham, à Its'hak et à Yaakov, de te donner, des villes grandes et bonnes que tu n'as pas construites ; et des maisons pleines de tout bien que tu n'as pas remplies, et des puits creusés que tu n'as pas creusés, des vignobles, et des oliviers que tu n'as pas plantés, tu mangeras, tu seras rassasié. (Dévarim 6;10-11)

וְהָיָה בִּי יִבְאֹדָה יְהוָה אֱלֹהֶיךָ
אֶל הָאָרֶץ אֲשֶׁר נִשְׁבַּע
לְאַבְרָהָם לְאִצְחָק
וְלִיעֲקֹב לֵאמֹר לְךָ עָרִים
גְּדֹלוֹת וּמִבְּתֵי אֲשֶׁר לֹא בְּנִיתָ:
וּבְתֵימֵי מְלֵאִים כָּל מִזְבֵּי אֲשֶׁר
לֹא מָלֵאתָ וּבְרֵת חֲצוּבִים
אֲשֶׁר לֹא חֲצַבְתָּ כְּרָמִים
וְזֵיתִים אֲשֶׁר לֹא נִטְעַתָּ
וְאִכַלְתָּ וְשָׂבַעְתָּ:

Puis on récite la bénédiction suivante :

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה, אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם
בוֹרֵא פְּרֵי הָעֵץ

Loué sois-Tu Eternel, notre Dieu Roi de l'univers qui crée le fruit de l'arbre.



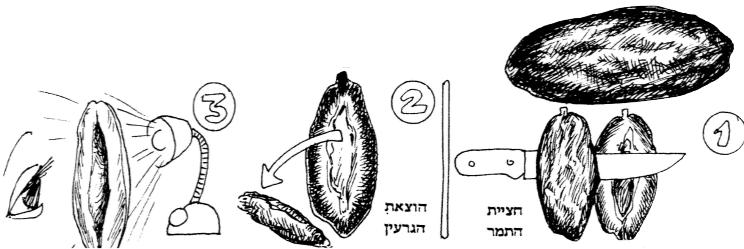


-Datte-



On consomme ensuite la datte, que l'on vérifiera auparavant de la façon suivante :

1. Couper la datte en deux et retirer le noyau.
2. Vérifier que la partie intérieure est propre. Si l'on trouve de petits grains marron, ce sont des résidus d'insectes prouvant le passage d'un insecte et peut-être même sa présence dans le fruit. Cette datte devra être jetée.
3. Vérifier la surface extérieure (car des insectes ont pu s'y coller).
4. Inspecter la datte face à une bonne source de lumière. Sa peau étant transparente, toute tache foncée nous indiquera la présence d'un insecte.



Avant de manger on récite les versets suivants :

Le juste fleurit comme le palmier, comme le cèdre du Liban, il est élancé. Plantés dans la maison de l'Éternel, ils sont florissants dans le parvis de notre Dieu. (Téhilim 92;13-14)

Cette taille qui te distingue est semblable à un palmier, et tes seins à des grappes. Je me suis dit : "Je monterai au palmier, je saisirai ses rameaux ; que tes seins soient pour moi comme des grappes de la vigne, et l'odeur de tes narines comme celle des pommes (Chir Hachirim 7 ; 8-9)

צְדִיק בְּתֵמַר יִפְרֶה כְּאַרְז
בְּלִבְנוֹן יִשְׁגָּה : שְׂתוּלִים
בְּבֵית יְהוָה בְּחִצְרוֹת אֱלֹהֵינוּ
יִפְרִיחוּ:

זֹאת קוֹמַתְךָ דְּמֹתָה לְתֵמַר
וְשְׁדֵיךָ לְאַשְׁכְּלוֹת: אָמַרְתִּי
אֲעִלָּה בְּתֵמַר אֲחִזָּה בְּסִנְסִנּוֹ
וַיְהִי נָא שְׁדֵיךָ כְּאַשְׁכְּלוֹת
הַגֶּפֶן וְרִיחַ אִפְדֵּךָ כְּתַפּוּחִים:



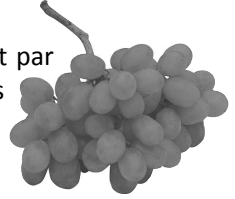


-Raisin-

On poursuit avec le raisin que l'on vérifiera ainsi avant de le consommer :

Pour les raisins frais :

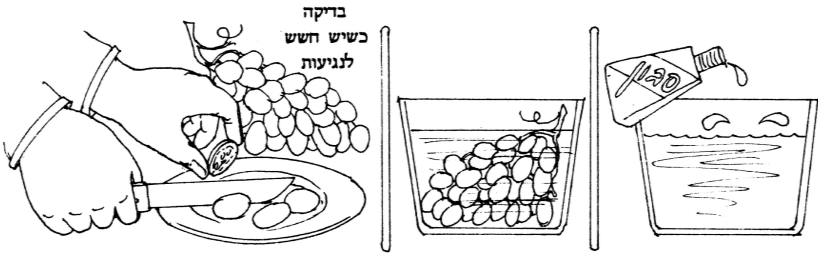
Les raisins frais peuvent être infestés extérieurement par des moucheron collés ou intérieurement par des vers.



Vérification :

1. Séparer les grappes de raisin en grappes plus petites.
2. Tremper les petites grappes trois minutes dans de l'eau savonneuse.
3. Rincer de tous côtés sous un jet d'eau puissant.
4. Vérifier un échantillon de 3 ou 4 grains de raisin en les coupant en deux et en regardant à l'intérieur. Si on trouve des signes de contamination dans cet échantillon, il faudra ouvrir un par un tous les raisins de la même provenance.

Il est conseillé de regarder le grain de raisin avant de le mettre dans sa bouche afin d'éviter toute faute, que D.ieu nous préserve.



Pour les raisins secs :

Comme tous les fruits secs, ils sont entreposés pendant de longues périodes et peuvent être contaminés.

Vérification :

1. Poser quelques raisins secs sur la paume de la main et les vérifier.

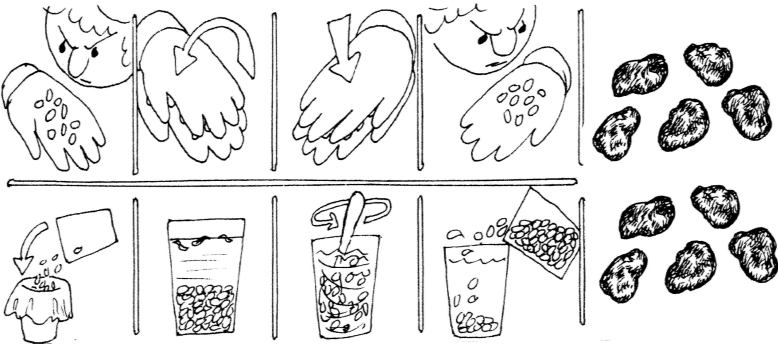




2. Les faire passer sur la paume de la deuxième main, et vérifier.
Après cette étape, il faut ajouter une vérification par précaution :

1. Tremper les raisins secs dans de l'eau chaude.
2. Transvaser cette eau sur une assiette blanche (pour la vérifier) ou filtrer l'eau à travers un tissu à la trame serrée.

En cas de contamination, il ne faudra pas se servir de ces raisins secs, car ils peuvent être touchés à l'intérieur. On a constaté que les raisins secs en sachet étaient plus propres que ceux vendus en vrac.



Avant de manger on récite les versets suivants :

Tu as fait émigrer une vigne de l'Égypte, et expulsé des nations pour la replanter. Tu as fait place nette devant elle; aussi elle jeta de profondes racines, et s'étendit sur le pays. Les montagnes furent couvertes de son ombrage, ses branches égalèrent les cèdres de Dieu. Elle poussa ses sarments jusqu'à la mer, jusqu'au Fleuve ses rejetons. (Téhilim 80;9-12)

גִּפְּן מִמִּצְרַיִם תִּסְמַע הַתְּגַרְשׁ
גוֹיִם וְתִטְעֶנָּה:
לְפָנֶיהָ וְתִשְׂרֹשׁ שְׂרָשֶׁתָּהּ
וְתִמְלֵא אֲרָץ: כְּפֹה הָרִים
צִלָּהּ וְעֲנַפֶּיהָ אֲרִזֵי אֵל:
תִּשְׁלַח קִצְרֶיהָ עַד יָם וְאֵל
נְהַר יוֹנְקוֹתֶיהָ:

Ta femme sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de ta maison, tes fils, comme des plants d'olivier autour de ta table. (Téhilim 128;3)

אֲשֶׁתְּךָ כְּגִפְּן
בְּיַרְכְּתֵי בֵיתְךָ
כְּצִנְדָּה
כְּשֶׁתִּלֵי זֵיתִים
לְשִׁלְחָנְךָ:



-Figue-

On pensera à elle très fort, en sachant que s'en abstenir est plus méritoire que d'en manger !

Mais on récite tout de même les versets suivants :

Les fleurs se montrent sur la terre, le temps des chansons est venu, la voix de la tourterelle se fait entendre dans nos campagnes. 13 Le figuier embaume par ses jeunes pousses, les vignes en fleurs répandent leur parfum : debout, mon amie, ma toute belle et viens t'en !" (Chir Hachirim 2;12-13)

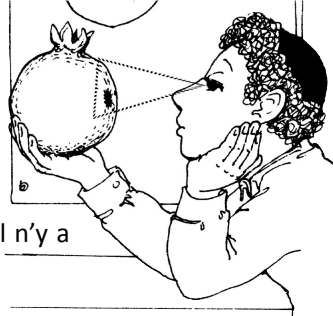
הַנְּצַנִּים נִרְאוּ בְּאֶרֶץ עֵת
הַזְּמִיר הִגִּיעַ וְקוֹל הַתּוֹר
נִשְׁמַע בְּאֶרְצֵנוּ: הַתְּאֵנָה
הַנְּטִיחָה פִּגְיָהּ וְהַגְּפָנִים סְמוֹדָה
נָתַנּוּ רִיחַ קוֹמֵי לָךְ רַעֲיָתִי
יִפְתִּי וְלָכִי לָךְ:

-Grenade-

Vérifier le fruit de l'extérieur pour voir s'il n'est pas percé, ou s'il porte des taches marron qui sont la preuve du passage ou de la présence d'insectes.



Après avoir décortiqué la grenade, on vérifiera qu'il n'y a pas de petit ver blanc au milieu des grains.



Avant de manger on récite les versets suivants :

Ta tempe est comme une tranche de grenade à travers ton voile. (Chir Hachirim 6;7)

כְּפֶלַח הַרְמוֹזַן רָקְתָּךְ מִבַּעַד
לְצַמְתְּךָ:

Un parc de plaisance où poussent des grenades et tous les beaux fruits, le troène et les nards. (Chir Hachirim 4;13)

שְׁלַחֶיךָ פְּרִדִּים רְמוֹזִים עִם
פְּרֵי מִנְדִּים כְּפָרִים עִם
נְרָדִים:





De bon matin, nous irons dans les vignes, nous verrons si les cepes fleurissent, si les bourgeons ont éclaté, si les grenades sont en fleurs. Là je te prodiguerai mes caresses. 14 Les mandragores répandent leur parfum ; à nos portes se montrent les plus beaux fruits, nouveaux et anciens, que j'ai réservés pour toi, mon bien-aimé ! (Chir Hachirim 7;13-14)

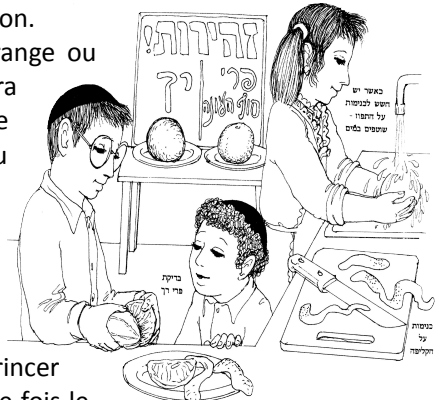
נְשִׁימָה לְכַרְמִים נִרְאָה אִם
פָּרְחָה הַגֶּפֶן פֶּתַח הַפְּמֹדֶר
הִנְצוּ הָרְמוֹנִים שָׁם אֲתָן אֶת
דְּדֵי לֶךְ: הַדּוֹדָאִים נָתַנוּ רִיחַ
וְעַל פֶּתַחֵינוּ כָּל מִגְדִים
חֲדָשִׁים גַּם יְשָׁנִים דּוֹדֵי
צִפְנָתִי לֶךְ:

-Etrog-

Sur la peau de tous les agrumes – oranges, citrons, étroguim/cédrats, pamplemousses, clémentines – on peut trouver des parasites de couleur marron.

Aussi, lorsqu'on coupe une orange ou qu'on en presse le jus, il faudra veiller à ce que ces parasites ne pénètrent pas à l'intérieur du fruit.

Si on voit un grand nombre de points noirs ou marron sur la peau, il faut la laver avant de presser le fruit ou bien rincer le fruit et nos mains une fois le fruit épluché. Si on désire utiliser la peau pour un gâteau ou une confiture, il faudra frotter le fruit sous un jet d'eau avec une brosse dure ou une paille de fer.



Avant de manger on récite les versets suivants :

Vous prendrez pour vous, au premier jour, un fruit de l'arbre Hadar, des palmes de dattiers, et un rameau de l'arbre de avot et des saules de rivières vous vous réjouirez devant Hachem, votre Elokim, durant sept jours. (Vayikra 23;40)

וּלְקַחְתֶּם לָכֶם בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן
פְּרֵי עֵץ הָדָר כַּפַּת תְּמָרִים
וְעֵנָף עֵץ עֵבֶת וְעַרְבֵי נָחַל
וּשְׂמַחְתֶּם לִפְנֵי יְהוָה
אֱלֹהֵיכֶם שִׁבְעַת יָמִים:





-Pomme-

À cette époque de l'année, en hiver, il n'y a pratiquement jamais de vers dans les pommes. C'est seulement si la pomme est perforée ou ramollie à un endroit qu'on l'ouvrira pour la vérifier. Par contre, en été, il est conseillé de toujours ouvrir le fruit en deux avant de le consommer.



Avant de manger on récite les versets suivants :

Réconfortez-moi par des gâteaux de raisin, restaurez-moi avec des pommes, car je suis dolente d'amour. (Chir Hachirim 2;5)

סְמוֹכֵנִי בַּאֲשִׁישׁוֹת רַפְדֵּנִי
בְּתַפּוּחִים כִּי הוֹלַת אֶהְבֶּה
אָנִי:

Je suis le narcisse de Sharon, la rose des vallées. Comme une rose parmi les épines, telle est mon amie parmi les jeunes filles. Comme un pommier parmi les arbres de la forêt, tel est mon bien-aimé parmi les jeunes gens ; j'ai brûlé du désir de m'asseoir sous son ombrage, et son fruit est doux à mon palais. (Chir Hachirim 2;1-3)

אָנִי הַבְּצֵלֶת הַשָּׂרוֹן שׁוֹשְׁנַת
הָעֵמְקִים: כְּשׁוֹשְׁנָה בֵּין
הַחוֹזִים כֵּן רַעִיְתִי בֵּין
הַפְּנוֹת: כְּתַפּוּחַ בְּעֵצֵי הַיַּעַר
כֵּן יוֹדֵי בֵּין הַפְּנִים בְּצֵלוֹ
הַמִּדְתִּי וַיִּשְׁבְּתִי וּפְרִיו מְתוֹק
לְחֶבֶי:

-Noix-

Comme la plupart des fruits secs, ils sont importés une seule fois par an et restent stockés longtemps dans les entrepôts ou en magasin. Aussi, toutes les variétés de noix [et autres fruits secs] devront être examinées avant d'être consommées.



Les noix en vrac ou en sachet devront être placées dans une passoire à gros trous. On inspectera les résidus qui en sont tombés et ensuite, chaque



noix des deux cotés. Des fils collés entre les miettes de noix sont un signe de contamination par des mites, aussi ces noix seront inutilisables.

Avant de manger on récite les versets suivants :

Je suis descendue dans le verger aux noyers, pour voir les jeunes pousses de la vallée, pour voir si la vigne avait bourgeonné, si les grenades étaient en fleurs. Je ne savais pas... Le désir de mon âme m'avait poussé au beau milieu des chars de mon peuple généreux. (Chir Hachirim 6;11-12)

אֶל גִּנַּת אֲגוּז ירדתי לראות
באבי הנהל לראות
הפרחה הנפון הנצו
הרמנים: לא ידעתי נפשי
שמתני מרפבות עמי נדיב:

-Amande-

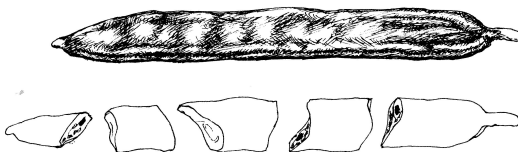
Regarder l'aspect extérieur des amandes décortiquées, puis ouvrir quelques amandes en deux. Si parmi elles, trois amandes sont contaminées, il faudra ouvrir en deux les amandes de tout ce paquet. Il apparaît parfois des traces de frottement sur la peau marron ; ce sont des marques des coups que les amandes ont reçus au cours du décortiquage et pas des signes de contamination.

Par contre, si la peau marron a l'air rongée, il faudra examiner ces amandes avec beaucoup de soin.



-Caroube-

Elles sont très infestées car elles poussent à l'état sauvage. Il faudra les couper en deux dans toute leur longueur avec un couteau tranchant et examiner attentivement l'intérieur.



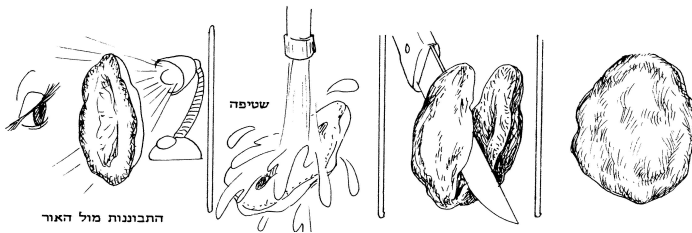


-Poire-

En principe, elles sont toujours propres. Quand elles sont très mûres ou ramollies à certains endroits, il arrive de trouver des vers. Il faudra dans ce cas couper la partie ramollie et vérifier le reste du fruit.

-Abricot-

Les abricots secs devront être rincés à l'eau tiède, car des moucheron ont pu s'y coller. On cherchera aussi la présence éventuelle de vers séchés à l'intérieur.



-Sur un fruit de la terre-

- Ensuite, on mangera un fruit qui provient de la terre tel que l'ananas, la banane, le melon, etc. Avant de manger, on récitera la bénédiction suivante, en pensant acquitter tous les fruits de la terre que l'on mangera par la suite au cours du repas :

Avant de manger on récite les versets suivants :

Telles sont les origines du ciel et de la terre, lorsqu'ils furent créés ; à l'époque où l'Eternel-Elokim fit une terre et un ciel. Or, aucun produit des champs ne paraissait encore sur la terre, et aucune herbe des champs ne poussait encore ; car l'Eternel-Elokim n'avait pas fait pleuvoir sur la terre, et d'homme. Il n'y en avait point pour cultiver la terre. Mais une exhalaison s'élevait de la terre, et humectait toute la surface du sol. (Beréchit 2;4-6)

אֱלֹהֵי תוֹלְדוֹת הַשָּׁמַיִם וְהָאָרֶץ
בְּהַבְרָאָם בְּיוֹם עֲשׂוֹת יְהוָה
אֱלֹהִים אֶרֶץ וְשָׁמַיִם וְכֹל שִׁיחַ
הַשָּׂדֶה טָרָם יִהְיֶה בְּאֶרֶץ וְכֹל
עֵשֶׂב הַשָּׂדֶה טָרָם יִצְמַח כִּי
לֹא הִמְטִיר יְהוָה אֱלֹהִים עַל
הָאָרֶץ וְאָדָם אִינֹן לְעַבֵּד אֶת
הָאֲדָמָה וְאֵד יַעֲלֶה מִן הָאָרֶץ
וְהִשְׁקָה אֶת כָּל פְּנֵי הָאֲדָמָה:





Puis on récite la bénédiction suivante

בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ הַיְיָ, אֱלֹהֵינוּ מִלֶּךְ הָעוֹלָם,
בוֹרֵא פְּרֵי הָאֲדָמָה

Loué sois-Tu Eternel, notre Dieu Roi de l'univers qui crée le fruit de la terre.

-Ananas-



L'ananas en conserve est toujours propre. L'ananas séché vendu en vrac, il faudra vérifier si des moucheron ne s'y sont pas collés.

-Banane-

La banane est un fruit toujours propre.

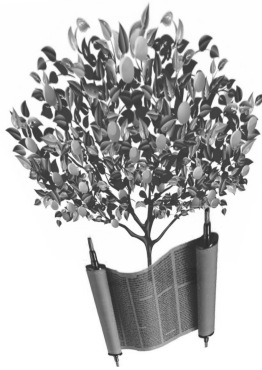


Bonne vérification et bonne dégustation....





Réflexions



POURQUOI FÊTER LE NOUVEL AN DES ARBRES EN CHEVAT?

L'explication première est qu'à ce moment de l'année, la majorité des pluies d'hiver sont tombées et que la sève monte dans le tronc des arbres.

En effet, en Erets Israël, les pluies ne tombent pas toute l'année mais uniquement depuis la mi-automne et jusqu'à la fin de l'hiver. La saison des pluies commence le 17 Mar 'Hechvane et s'étend jusqu'à la fin du mois de Nissane. Du 17 Mar 'Hechvane jusqu'à la fin du mois, le mois de Kislev et celui de Tévet, plus les quinze premiers jours de Chevat, est une période de près de trois mois. Le reste de la saison pluvieuse, c'est-à-dire la seconde moitié de Chevat, Àdar et Nissane, représente deux mois et demi exactement. Ainsi, au 15 Chevat, la majeure partie de la saison pluvieuse s'est écoulée. Les pluies qui tombent la première moitié de la saison assurent la croissance de la nouvelle récolte. Elles provoquent la montée de la sève dans les arbres, ce qui va produire les nouveaux fruits.

Chaque situation, chaque événement qu'Hachem a placé sur notre chemin a pour but de nous apprendre quelque chose. Nous devons ouvrir les yeux et réfléchir.

Nous pouvons donc nous demander : pourquoi fêter le nouvel an des arbres en Chevat et pas en Adar, Sivane ou Tamouz?

-Le mois du Verseau-

Quelle est la particularité du mois de Chevat ? Que peut-on en apprendre ? Et surtout, qu'est-ce que Hachem attend de nous ?

Il faut savoir que chaque mois a un Mazal, par exemple Adar : les Poissons, Tichri : la Balance... Le « Bneï Issakhar » écrit que Chevat, c'est le mazal du seau, un « Dli » en hébreu.

L'une des fonctions d'un seau est de puiser l'eau et de la distribuer. Le « Bneï Issakhar » explique que c'est aussi le Mazal d'Israël, son signe du zodiaque. Pourtant, nous savons que « לִישְׂרָאֵל מִזַּל /Israël n'a pas de mazal¹ » : cela ne signifie pas qu'il est malchanceux, mais au contraire que le mazal n'a pas d'emprise irrévocable sur Israël.

S'il en est ainsi, pourquoi le peuple d'Israël est-il placé sous le signe du « seau » ?

Nous savons que c'est à partir du don de la Torah que les descendants de Yaakov ont reçu leur identité. Le jour où Hachem leur a donné la Torah est appelé la fête de Chavouot, celle du Matane Torah/don de la Torah, mais aussi celle de la Kabalat Hatorah/réception de la Torah. En effet, lors de tout échange, il y a celui qui donne et celui qui reçoit.

Hakadoch Baroukh Hou est le Donateur : Il a donné la Torah à chacun de nous. Nous, les Bneï Israël, sommes les donataires.

Quel est notre rôle en tant que bénéficiaires ? Celui de recueillir la Torah, comparée à de l'eau, transmise par la génération précédente, en remplir notre seau et la verser à la génération suivante... Le signe du zodiaque est d'ailleurs appelé « Verseau » (verse-eau).

1 Chabat 156b

- « L'homme est un arbre du champ » -

La Torah compare l'homme à un arbre, comme il est dit² : « כִּי כַּיַּעֲרֵב הָאָדָם עֵץ הַשָּׂדֶה / Car l'homme est un arbre du champ ».

L'homme et l'arbre ont tous deux besoin de quatre éléments fondamentaux pour leur survie : la terre, l'eau, l'air et le feu.

-TERRE-

- Pour l'**arbre**, la terre est le lieu où il va s'enraciner solidement et profondément. Il a besoin d'une bonne terre pour se protéger des ouragans et des autres fléaux, car c'est grâce à son bon enracinement qu'il résistera aux intempéries.

- Pour un **homme**, la terre, ce sera ses parents, la base indispensable dont il recevra des valeurs et des principes qui l'accompagneront et le soutiendront tout au long de sa croissance.

Lui aussi devra faire face aux épreuves de la vie, aux ouragans technologiques et autres tempêtes de la société. Ce sera grâce à ces valeurs acquises auprès de ses parents qu'il y résistera.

Rappelons-nous l'épisode de Yossef Hatsadik³ : alors qu'il vit dans un pays imprégné d'impureté, il est sur le point de céder à la femme de Putifar lorsqu'il se représente en pensée le visage de son père Yaakov et parvient grâce à cette vision à s'enfuir...

-EAU-

- Pour l'**arbre**, l'eau est indispensable à la croissance et à la vie. Sans elle, il ne peut pousser ; ses feuilles tombent, peu à peu il dépérit et n'est plus un arbre. Il devient un simple poteau planté en pleine rue : il n'a plus d'identité, plus de raison d'être.

- Pour l'**homme**, l'eau revitalise son corps et sa Néchama. Pour celle-ci, l'eau en question est la Torah, comparée à l'eau, comme il est dit⁴ : « מֵיִם אֵלֶּם תּוֹרָה / l'eau ne peut être interprétée que

2 Devarim 20;19

3 Béréchit 39;7-14

4 Baba Kama 17a

comme désignant la Torah ». Ou encore⁵ : « הוֹי כָּל צָמִיא לָבוֹ לַמַּיִם » /*Ô vous tous qui êtes assoiffés, allez vers l'eau* » – le verset parle ici d'une soif de Torah, comme celle évoquée dans le verset⁶ : « וְלֹא צָמִיא לַמַּיִם כִּי אִם לְשִׁמְעַת דְּבַר יְיָ » /... *non pas une soif d'eau, mais celle d'entendre les paroles de Hachem* ».

-AIR-

L'air est composé d'oxygène et de gaz carbonique.

- Pour **l'arbre**, s'il se trouve dans une atmosphère où d'air est insuffisant, il suffoque et meurt.
- Pour **l'homme**, l'air est vital pour son bien-être physique et spirituel. Lorsque Hachem créa l'homme⁷, « וַיִּפֹּחַ בְּאַפָּיו נְשֻׁמַת חַיָּים / *Il insuffla dans ses narines un souffle de vie...* ». Ce souffle divin donne la vie à notre corps. C'est pour cela que chaque matin à notre réveil, nous louons le Créateur de nous avoir rendu notre âme en disant : « אֵתָּה נְפַחְתָּהּ בִּי » /*Tu l'as insufflée en moi* ».

-FEU-

- Pour **l'arbre**, il s'agit des rayons du soleil dont la lumière et la chaleur sont nécessaires pour sa bonne croissance et sa survie.
- Pour **l'homme**, ce feu symbolise la chaleur de la société. Car chacun absorbe l'énergie que produit son entourage, sa famille, ses amis, ses voisins... Toutes ces énergies seront canalisées pour qu'il forge son identité. La Torah est fondée sur les principes de Ahava/amour, A'hdout/harmonie, 'Hessed/bienfaisance. Un homme qui vivrait écarté de tous, sans lumière ni chaleur, sera en péril. Le feu est aussi le symbole de l'enthousiasme et la fougue avec lesquels nous devons accueillir les paroles de Torah. Il représente également l'ardeur qui doit nous animer lors de l'accomplissement des Mitsvot. Il évoque aussi le sacrifice de notre vie pour Hachem, comme le fit notre père Avraham qui

5 Yéchaya 55;1

6 Amos 8;11

7 Beréchit 2;7

refusa de prêter foi à la Avoda zara/idolâtrie et se laissa jeter dans la fournaise.

-Tou Bichevat, un rappel de l'essentiel-

L'arbre et l'homme sont donc comparables. Si nous reprenons notre explication première, nous avons vu que l'homme reçoit l'eau/la Torah, et la transmet comme on verse l'eau d'un seau. Mais l'arbre puise l'eau et produit des fruits.

Nous pouvons nous demander, selon cette analogie, où sont les fruits de l'homme ?

L'homme n'est-il qu'un récipient ? N'a-t-il pas aussi la capacité de fructifier ?

A la différence de l'arbre, l'homme est capable de puiser, de transmettre et de produire.

Comme nous le demandons chaque matin dans la téfila : « וְתֵן בְּלִבֵּנוּ בֵּינָהּ בֵּינָהּ וְהַשְׂבִּיל לְשִׁמְעַת לְלִמּוּד וְלִלְמוּד לְשִׁמּוֹר וְלַעֲשׂוֹת בְּאַהֲבָה וְלִקְיָיִם אֶת כָּל דְּבָרֵי תִלְמוּד תּוֹרַתְךָ בְּאַהֲבָה le discernement pour comprendre, assimiler, apprendre et enseigner, observer, exécuter et accomplir toutes les paroles de l'enseignement de Ta Torah avec amour ». En effet, par l'étude de la Torah, l'homme puise des enseignements, transmet ses connaissances puis, par l'accomplissement des Mitsvot, il produit des fruits.

Tou Bichevat nous rappelle les éléments vitaux dont nous avons besoin pour vivre dans ce monde-ci, produire et recevoir dans le monde à venir les fruits de nos actes.





LE FRUIT DU TRAVAIL

-Les raisons de la coutume-

Le Maguène Avraham⁸ mentionne la coutume de consommer des fruits de l'arbre le jour de Tou Bichevat. Comme nous l'enseigne la première Michna du traité Roch Hachana, Tou Bichevat est le Roch Hachana de l'arbre [selon Bet Hillel].

D'autre part, le Baer Hétev⁹ nous enseigne la coutume lors de la fête de Chavouot de décorer les synagogues de branches d'arbre et de fleurs de tous genres. Car comme nous l'enseigne la seconde Michna du traité Roch Hachana, à Chavouot nous sommes jugés sur les fruits de l'arbre, à savoir si les arbres donneront des fruits en abondance cette année.

L'ouvrage « 'Hazone Yochiyahou » fait remarquer que la coutume ne semble pas correspondre à sa raison. En effet, pour respecter l'ordre du jour de chacune d'entre elles, il aurait été plus logique de consommer des fruits à Chavouot, jour où nous sommes jugés pour les fruits de l'arbre, et de décorer les synagogues d'arbres à Tou Bichevat, jour du Roch Hachana des arbres. Le jour du jugement des fruits, mangeons des fruits et remercions Hachem pour Ses cadeaux, et le jour du jugement de l'arbre, apportons-les dans les synagogues pour accroître les mérites.

8 Ora'h 'Haïm §131

9 §494;2

Essayons de comprendre l'intention de nos sages en inversant les deux coutumes.

À Tou Bichevat, Roch Hachana de l'arbre, chaque arbre va passer en jugement, comme l'homme l'est le jour de Roch Hachana. Nous savons que lorsqu'une personne passe en jugement, elle a besoin d'un bon avocat, d'appui et de soutien. C'est la raison pour laquelle nous apportons des fruits, afin d'invoquer de la ra'hamime/clémence à l'égard de l'arbre. En voyant les fruits qu'il produit, nous allons voir ses bienfaits, ce qu'il donne et produit, ce qu'il apporte au monde. Grâce à cela, nous allons éveiller l'attribut de clémence et de miséricorde au jour de son jugement. Ses beaux fruits témoigneront de leur origine et rappelleront l'arbre qui les a produits.

-Tou Bichevat-

Nos Sages en déduisent l'importance du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants sur les voies droites et justes de la Torah.

En effet, les parents symbolisent l'arbre et les enfants leurs fruits. Lors du jugement des parents à Roch Hachana chaque année de leur vivant, ou bien après leur décès, on posera aussi dans la balance leurs fruits, leurs enfants, afin d'éveiller l'attribut de clémence envers eux.

Si les parents ont orienté et éduqué leurs enfants dans le droit chemin, celui de la Torah et des Mitsvot, ce sera pour eux une source de clémence et de miséricorde.

Afin de mieux comprendre ce sujet, l'ouvrage « Chaar Bat Rabim », nous apprend qu'un homme a la Mitsva de procréer :

- de mettre au monde des enfants de chair et de sang, comme il est écrit¹⁰: « *fructifiez et multipliez-vous, et remplissez la terre...* »

- mais aussi de mettre au monde des enfants spirituels. Lesquels ? Les anges qui sont créés par l'accomplissement de la Torah et des Mitsvot.

10 Beréchit 1;28

Une question hypothétique se pose alors : ne vaut-il pas mieux accomplir un maximum de Mitsvot qui nous élèveront personnellement et donneront naissance à des anges plutôt que de mettre au monde des enfants qui risquent de fauter tôt ou tard ?

A choisir entre faire une Mitsva, qui est une valeur sûre, et faire des enfants de chair et de sang, qui auront une tendance à fauter comme tout être humain, qu'est-il préférable ?

En fait, nous avons le devoir de faire fusionner ces deux commandements en mettant au monde des enfants qui seront eux-mêmes des « producteurs » de Mitsvot.

Comme Rachi nous l'enseigne¹¹ : « *les véritables descendants laissés par les Justes, ce sont leurs Mitsvot.* »

Ces Mitsvot peuvent être des ouvrages résultant de leur étude, comme l'illustre Rachi qui nous laissa des commentaires indispensables sur la Torah et le Talmud.

Mais comme nous l'avons dit, nous avons aussi la Mitsva d'engendrer des enfants de chair et de sang qui accompliront à leur tour des Mitsvot. Une fois de plus, Rachi est un excellent exemple puisque ses gendres et ses petits-fils sont les auteurs des fameux Tossafot, qui sont autant étudiés que ses œuvres à lui.

Nous pourrions ainsi, grâce à l'exemple et l'enseignement que nous leur aurons donnés, les élever afin qu'ils engendrent des Mitsvot à leur tour. C'est de cette manière que nous laisserons sur terre, comme le dit Rachi, « *des descendants qui sont nos propres Mitsvot* ».

Nos enfants nous accompagneront jusqu'à notre dernière demeure au moment de notre mort, et les anges créés par nos Mitsvot nous accompagneront plus tard encore, et nous feront accéder au Gan Eden.

Pourtant, après la mort, notre registre de Mitsvot sera clos et nous serons jugés sur le chiffre qui y figure, comme le stipule le Rambam¹². Le moyen qui nous restera alors de pouvoir augmenter notre capital, ou au contraire [Dieu nous en préserve] de le

¹¹ Beréchit 6;9

¹² Hilkhot Téhouva 3;3

diminuer, sera notre progéniture, et cela pour l'éternité.

Ainsi, si nous voulons éternellement continuer à nous élever afin d'accéder à la meilleure place au Palais céleste du Roi, nous devons certes atteindre un certain « score » sur notre registre de Mitsvot ici-bas, mais aussi éduquer nos enfants dans les chemins de la Torah, ce qui nous permettra de continuer à progresser dans le Monde Futur.

-Chavouot-

Si à Tou Bichevat on scrute la descendance, à Chavouot on examine l'ascendance. En effet, le jour où les fruits passent en jugement, on orne les synagogues de branches d'arbre afin de se rappeler l'origine des fruits. Cette fois-ci, ce sont le comportement et les efforts des parents qui pourront invoquer l'attribut de miséricorde sur leurs enfants. Mis à part son obligation d'éduquer ses enfants, l'homme a aussi une responsabilité dans ses actes envers sa descendance, comme il est dit¹³ : « ... *Il se souvient de la faute des pères sur leurs fils et leurs petits-fils, jusqu'à la troisième et la quatrième [génération].* ».

Afin de mieux comprendre, rapportons une parabole offerte par le Ben Ich 'Haï.

Un renard voit un jour un lion s'approcher de lui pour le dévorer. Le renard lui dit : « *Comment pourrais-je assouvir ta faim ? Ne préfères-tu pas manger un homme bien gras qui te rassasiera ? Viens, suis-moi, je vais t'en montrer un !* »

Juste derrière une fosse se tient un homme en train de prier. En le voyant, le lion dit au renard : « *Je redoute que la prière de cet homme me fasse tomber dans la fosse.* ».

« *Ne crains rien !* » Rétorque le renard. « *La faute ne te sera pas comptée, ni à toi ni à ton fils, mais uniquement à ton petit-fils. En attendant, mange ! Il sera toujours temps de voir pour ton petit-fils !* »

Le lion se laisse convaincre, fait un bond et tombe dans la fosse. Le renard s'approche du bord pour savourer sa victoire.

13 Chémot 20;5

« Ne m'as-tu pas dit que la faute ne serait comptée qu'à mon petit-fils ? » s'exclame le lion.

Le renard lui répond par l'affirmative, mais ajoute que s'il est tombé aujourd'hui, c'est à cause de la faute de son grand-père...

Ainsi, à Tou Bichevat, nous devons nous rappeler notre rôle, que ce soit celui du fils, du père ou du grand-père, parfois même des trois ensemble ! A Tou Bichevat, nous allons nous renforcer pour produire les plus beaux fruits, qui augmenteront notre capital et assureront aussi une certaine sécurité à nos descendants, comme il est dit¹⁴ : « *Il conserve la bonté à des milliers [de générations] ...* », c'est-à-dire qu'un acte méritoire peut être bénéfique pour deux mille générations !! Aujourd'hui encore, nous nous référons à nos Avot/patriarches Avraham, Yits'hak et Yaakov, dans chaque Amida, car ils sont nos racines perpétuelles.

-La plus belle brakha...-

Pour terminer, citons l'histoire suivante rapportée dans la Guémara¹⁵ : Lorsque Rav Na'hmane demanda à Rav Yits'hak de le bénir, ce dernier lui rapporta la parabole suivante. Un homme qui voyageait dans le désert était affamé, fatigué et assoiffé. Soudain il découvrit un arbre aux fruits succulents, à l'ombre agréable et bordé d'un cours d'eau. Il mangea quelques fruits, bu de l'eau et s'assit sous son ombre. Au moment de partir, il voulut bénir l'arbre et lui dit : « *Arbre ! Arbre ! Comment te bénirais-je ? Te souhaiterais-je que tes fruits soient sucrés ? Mais ils le sont déjà. Te souhaiterais-je que ton ombre soit agréable ? Elle l'est déjà. Te souhaiterais-je qu'un cours d'eau coule près de toi ? Un cours d'eau coule déjà près de toi. Alors voici la brakha que je t'adresse : « Que la volonté de Dieu soit que tous les plants que l'on plantera à partir de toi soient comme toi ! »*

Telle est la plus belle brakha qu'un père désire, celle que ses enfants et ses petits enfants soient comme lui et suivent ses traces et celles de ses pères. La première Mitsva de la Torah est¹⁶ : « יִבְרַךְ »

14 Chémot 20.6

15 Taanit 5b

16 Beréchet 1;27





יְרַבּוּ אֱלֹהִים וַיֹּאמֶר לָהֶם אֱלֹהִים פְּרוּ וּרְבוּ
Elokim les bénit, Elokim leur dit : fructifiez et multipliez-vous...». Il est intéressant de souligner l'expression employée par la Torah : « fructifiez/פְּרוּ ». Elle sous-entend que cette multiplication sera à l'image des fruits/פְּרוֹת, tel un arbre qui produit des fruits semblables à lui ! De même, nous qui essayons de suivre les traces de nos pères Avraham, Yits'hak, Yaakov, Moché, prions et œuvrons jour après jour pour que nos « plants » les suivent aussi et se développent à leur image.





Téfilot

www.OVDHM.com

TÉFILA AFIN D'OBTENIR UN BEL ÉTROG À SOUKOT

du Ben Ich 'Hai

יְהִי רְצוֹן מִלְּפָנֶיךָ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ וְאֵלֹהֵי אֲבוֹתֵינוּ,
שֶׁתְּבָרֵךְ כָּל אֵילָנוֹת הָאֶתְרוֹג לְהוֹצִיא פְרוֹתֵיהֶם בְּעֵתָם,
וְיוֹצִיאֵם אֶתְרוּגִים טוֹבִים יָפִים וּמְהֻדָּרִים וְנִקְיִים מִכָּל מוּם. וְלֹא
יַעֲלֶה בָהֶם כָּל חֲזוֹזִית וְיִהְיוּ שְׁלֵמִים, וְלֹא יִהְיֶה בָהֶם שׁוּם חֶסְרוֹן,
וְאִפְּלוּ עֲקִיצַת קוֹץ. וְיִהְיוּ מְצוּיִים לָנוּ וּלְכָל יִשְׂרָאֵל אַחֵינוּ
בְּכָל מְקוֹם שָׂהֵם, לְקַיֵּם בָּהֶם מִצְוַת נְטִילָה עִם מִצְוַת נְטִילָה
עִם הַלּוֹלֵב בְּחַג הַסֻּכּוֹת שֶׁיָּבֵא עֲלֵינוּ לְחַיִּים טוֹבִים וּלְשָׁלוֹם,
כְּאֲשֶׁר צִוִּיתָנוּ בַּתּוֹרָתְךָ עַל יַדִּי מֹשֶׁה עַבְדְּךָ: " וּלְקַחְתֶּם לָכֶם
בַּיּוֹם הַרְּאִשׁוֹן פְּרִי עֵץ הַדֶּרֶךְ פֶּתַת תְּמָרִים וְעֵנָף עֵץ עֶבֶת
וְעַרְבֵי נָחַל".

וְיִהְיֶה רְצוֹן מִלְּפָנֶיךָ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ וְאֵלֹהֵי אֲבוֹתֵינוּ, שֶׁתְּעֹרְנֵנו
וּתְסַמְעֵנוּ לְקַיֵּם מִצְוָה זוֹ שֶׁל נְטִילַת לּוֹלֵב וְהַדָּם וְעַרְבֵה
וְאֶתְרוֹג בַּתְּקֵנָה בְּזִמְנָהּ בְּחַג הַסֻּכּוֹת שֶׁיָּבֵא עֲלֵינוּ לְחַיִּים
טוֹבִים וּלְשָׁלוֹם, וְתִזְמַן לָנוּ אֶתְרוֹג יָפֵה וּמְהֻדָּר וְנִקְיִ וְשָׁלֵם
וְכֹשֶׁר כְּהַלְכָתוֹ.

וְיִהְיֶה רְצוֹן מִלְּפָנֶיךָ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ וְאֵלֹהֵי אֲבוֹתֵינוּ שֶׁתְּבָרֵךְ
כָּל מִינֵי הָאֵילָנוֹת וְיוֹצִיאֵם פְרוֹתֵיהֶם בְּרַבּוּי שְׂמֻנִים וְטוֹבִים,
וּתְבָרֵךְ אֶת הַגִּפְנִים שֶׁיּוֹצִיאֵם עֲנָבִים הַרְבֵּה, שְׂמֻנִים וְטוֹבִים,
כְּדִי שֶׁיִּהְיֶה הַיּוֹץ הַיּוֹצֵא מֵהֶם מְצוּי לְרַב לְכָל עַמּוּד יִשְׂרָאֵל
לְקַיֵּם בּוֹ מִצְוַת קְדוּשׁ וּמִצְוַת הַבְּדִלָה בְּשִׁבְתוֹת וַיִּמֵּם טוֹבִים
וְיִתְקַיֵּם בָּנוּ וּבְכָל אַחֵינוּ מִקְרָא שְׂכָתוֹב: "לֶךְ אֲכַל בְּשִׂמְחָה
לַחֲמֵךְ וּשְׂתֵה בְּלֵב טוֹב יִינֶךָ פִּי כְּבַר רְצַה הָאֱלֹהִים אֶת
מַעֲשֶׂיךָ". "בְּאֵתִי לִגְנֵי אַחֲתִי כִלְהָ אֲרִיתִי מוֹרִי עִם בְּשָׂמִי
אֲכַלְתִּי יַעֲרִי עִם דְּבָשִׁי שְׂתִיתִי יַיִנִי עִם חֲלָבִי אֲכַלּוּ רַעִים
שְׂתוּ וְשִׁכְרוּ דוֹדִים". יְהִיוּ לְרְצוֹן אֲמָרֵי פִי וְהַגִּיזוֹן לְבִי לְפָנֶיךָ
יְהוָה צוּרִי וְגֹאֲלִי.

TÉFILA POUR LA RÉUSSITE DE NOS ENFANTS
du Chla Hakadoch

Eternel, Notre D.ieu Toi qui fus avant la Création du monde et qui sera à jamais, Tu as créé le monde a l'aide de Ta sainte Torah, comme l'ont dit nos Sages le terme Béréchit [signifie Bichvil Réchit]: pour la Torah et pour Israël qui est Ton peuple choisi entre tous les peuples. Tu leur a donné Ta Sainte Torah et Tu les as rapprochés de Ton Grand Nom. Pour la pérennité du monde et de la Torah, Tu nous as donné deux mitsvot. La première: "*Croissez et Multipliez-vous*" La seconde "*Vous les enseignerez à vos enfants*". Ces deux mitsvot se rejoignent. En effet, ce n' est pas pour le chaos que Tu as créé le monde, mais pour l'habiter et le peupler en Ton honneur. Afin que nos descendants et tous les descendants d'Israël, reconnaissent Ton Nom et étudient Ta Torah. Je viens devant Toi, Hachem, Roi des Rois, T'implorer et mes yeux sont tournés vers Toi afin que Tu me gracie et écoutes mes prières. Béni moi de fils et de filles, qu 'ils croissent et se multiplient ainsi que leurs enfants et leurs petits enfants jusqu'à la fin des générations. Que nous puissions tous nous occuper de Ta Sainte Torah, apprendre, enseigner, observer, pratiquer et accomplir les paroles de Ta Torah avec amour. Éclaire nos yeux de Ta Torah, attache notre cœur à Tes mitsvot, unifie notre cœur dans l'amour et la crainte de Ton Nom. Notre père miséricordieux, donne-nous, à tous,

אַתָּה הוּא יְהוָה אֱלֹהֵינוּ
עַד שְׁלֹא בְרָאתָ הָעוֹלָם. וְאַתָּה
הוּא אֱלֹהֵינוּ מִשְׁבְּרַאתָ
הָעוֹלָם. וַיַּעֲוֹלֵם וְעַד עוֹלָם אַתָּה
אַל. וּבְרָאתָ עוֹלָמְךָ בְּגִין
לְאַשְׁתַּמְדֵּעַא אֱלֹהֵיךָ
בְּאַמְצָעוֹת תּוֹרַתְךָ הַקְּדוֹשָׁה,
כְּמוֹ שְׂאַמְרוּ רַבּוֹתֵינוּ וְזָרוֹנָם
לְבִרְכָתָךְ "בְּרֵאשִׁית", בְּשִׁבְלֵי
תּוֹרָה וּבְשִׁבְלֵי יִשְׂרָאֵל כִּי הֵם
עִמָּךְ וְנִחַלְתָּךְ אֲשֶׁר בְּחֵרְתָּ בָהֶם
מִכָּל הָאֻמוֹת, וְנָתַתָּ לָהֶם
תּוֹרַתְךָ הַקְּדוֹשָׁה, וְקִרְבְּתָם
לְשִׁמְךָ הַגָּדוֹל. וְעַל קִיּוֹם הָעוֹלָם
וְעַל קִיּוֹם הַתּוֹרָה בְּאֵלֵינוּ מִמָּךְ
יְהוָה אֱלֹהֵינוּ שְׁנֵי צְוִיּוּיִם.
כְּתִבְתָּ בְּתוֹרַתְךָ "פָּרוּ וּרְבוּ",
וְכִתְבְתָּ בְּתוֹרַתְךָ "וְלַמְדֵתֶם
אֹתָם אֶת בְּנֵיכֶם". וְהַפְנִינָה
בְּשֵׁתִיחֵן אַחֶת, כִּי לֹא לְתַהוֹ
כְּרָאתָ כִּי אִם לְשִׁבְתָּ וְלִכְבוֹדְךָ
בְּרָאתָ יְצִירַתְּ אַף עֲשִׂיתָ, כְּדִי
שְׁנַהֲיָה אֲנַחְנוּ וְצִאֲצֵאֵנוּ
וְצִאֲצֵאֵי כָל עַמָּךְ בֵּית יִשְׂרָאֵל
יִוְדְעֵי שְׁמֶךָ וְלִזְמִידֵי תּוֹרַתְךָ.
וּבְכֵן אָבוּא אֵלֶיךָ יְהוָה מְלִךְ
מַלְכֵי הַפְּלִמְכִים, וְאַפִּיל תַּחֲנֹנְתִי,
וְעֵינֵי לְךָ תְּלִוּיוֹת עַד שְׁתַּחֲנַנְנִי





une vie longue et bénie. Qui est comme Toi, Père miséricordieux, qui Se souvient de toutes Ses créatures pour la vie? Souviens-Toi de nous pour une vie éternelle comme a prié notre Père Avraham qui a dit: " // vivra devant toi" et nos Sages de mémoires bénies ont expliqué dans "Ta crainte". Je viens devant Toi T'implorer et Te supplier que ma descendance et la descendance de ma descendance soient toujours cachère et que personne ne soit indigne. Qu'ils vivent dans le Chalom, la vérité, le bien, la droiture à Tes yeux et aux yeux des hommes. Qu' ils soient versés dans l'étude de la Torah, de la Michna, du Talmud et des secrets de la Torah. Qu'ils observent Tes mitsvot, qu'ils fassent du "bien", qu' ils aient de très bonnes Midoth [vertus], qu'ils Te servent avec amour et une crainte sincère, profonde et non superficielle. Procure à chacun d'entre eux la bonne santé, le mérite, la force et la beauté, la grâce et la bonté. Fais que l'amour, la fraternité et la paix règnent entre eux. Donne leur à chacun un conjoint, et protège ceux que Tu leur as destinés. Qu'il ne leur arrive aucun mal, qu'ils soient bénis autant que mes enfants pour lesquels j'ai prié. Qu'ils soient droits et bon, de lignée de " Tsadikkim " et de " Talmidei 'hakhmamim". Toi Hachem, Tu connais tous les secrets et devant Toi sont dévoilés toutes les intimités de mon cœur. Ma ferveur est pour la grandeur de Ton Grand et Saint Nom et pour Ta Sainte Torah. Réponds-moi Hachem Réponds moi par le mérite de nos saints Pères ; Avraham, Yifts'hak et Yaakov. Grâce à

וְתִשְׁמַע תְּפִלָּתִי לְהִזְמִיךְ לִי בְּנִים
 וּבָנוֹת. וְגַם הֵם יִפְרוּ וְיִרְבוּ הֵם
 וּבְנֵיהֶם וּבְנֵי בְנֵיהֶם עַד סוֹף כָּל
 הַדּוֹרוֹת, לְתַכְלִית שְׁהֵם וְאֲנִי
 בְּלִנְיָ יַעֲקֹב בְּתוֹרַתְךָ הַקְּדוּשָׁה,
 לְלַמּוֹד וּלְלַמּוֹד לְשֹׁמֵר וְלַעֲשׂוֹת
 וּלְקַיֵּם אֶת כָּל דְּבָרֵי תִלְמוּד
 תּוֹרַתְךָ בְּאַהֲבָה, וְהָאֵר עֵינֵינוּ
 בְּתוֹרַתְךָ וְדַבֵּק לִבֵּנוּ בְּמִצְוֹתֶיךָ
 לְאַהֲבָה וּלְיִרְאָה אֶת שְׁמֶיךָ.
 אָבִינוּ אֵב הִרְחַמְנוּ, תֵּן לְכַלְנוּ
 חַיִּים אֲרָפִים וּבְרוּכִים, מִי כְמוֹךָ
 אֵב הִרְחַמְנוּ זֹכֵר יְצוּרֵי הַחַיִּים
 בְּרַחֲמִים, זְכַרְנוּ לְחַיִּים נְצָחִים,
 כְּמוֹ שֶׁהַתְּפִלָּה אֲבָרְהָם אָבִינוּ
 "לוֹ יִחְיֶה לְפָנֶיךָ", וּפְרָשׁוֹ
 רְבוּתֵנוּ זְכוּרָנוּם לְבִרְכָה,
 "בִּירְאָתְךָ" כִּי עַל כֵּן בְּאֵתִי
 לְבַקֵּשׁ וּלְחַנּוּן מִלְּפָנֶיךָ שְׂיִהְיֶה
 זְרַעִי וְזֵרַע זְרַעִי עַד עוֹלָם זֵרַע
 כְּשֶׁר. וְאֵל יִמְצָא כִּי וּבְזַרְעִי
 וּבְזֵרַע זְרַעִי עַד עוֹלָם שׁוֹם
 פְּסוּל וְשִׁמּוֹן, אֵף שְׁלֹם וְאַמֶּת
 וְטוֹב וְיִשָּׁר בְּעֵינֵי אֱלֹהִים וּבְעֵינֵי
 אָדָם, וְיִהְיֶה בְּעַלֵּי תוֹרָה, מְאִרֵי
 מְקַרְאֵי מְאִרֵי מְשֻׁנָּה, מְאִרֵי
 תִלְמוּד, מְאִרֵי רְזָא, מְאִרֵי
 מְצוּה, מְאִרֵי גּוֹמְלֵי חֲסָדִים,
 מְאִרֵי מַדּוֹת תְּרוּמִיּוֹת, וְיַעֲבֹדוּךָ
 בְּאַהֲבָה וּבִירְאָה פְּנִימִית, לֹא
 יִרְאָה חֵיצוֹנִית, וְתֵן לְכָל גּוֹיָה





eux, fasse que mes fils soient comme des branches ressemblant à leurs racines. Par le mérite aussi de Ton serviteur David, quatrième roue du char céleste, qui chante par Ton saint esprit Divin.

וּגְוִיָּה מֵהֶם דֵּי מַחְסוּרָה בְּכָבוֹד,
וְתַן לָהֶם בְּרִיאוֹת וְכָבוֹד וְכֹחַ,
וְתַן לָהֶם קוֹמָה וְיָפִי וְחֹן וְחֶסֶד,
וְיִהְיֶה אַהֲבָה וְאַחֻזָּה וְשְׁלוֹם
בְּיַעֲרֵיהֶם, וְתַזְמִין לָהֶם זְוִוגִים

הַגּוֹנִים מְזַרְע תַּלְמִידֵי חֲכָמִים, מְזַרְע צַדִּיקִים, וְגַם זְוִוגִים יְהִי
בְּמֹותָם כָּכָל אֲשֶׁר הִתְפַּלֵּלְתִּי עֲלֵיהֶם, כִּי זָכְרוֹן אֶחָד עוֹלָה
לְכָאן וּלְכָאן. אֵתָהּ יְהִיזָה יוֹדֵעַ כָּל תַּעֲלוּמוֹת, וּלְפָנֶיךָ נִגְלוּ
מִצְפּוֹנַי לְבִי, כִּי כּוֹנְנִי בְּכָל אֵלֶּה לְמַעַן שְׂמֹךְ הַגְּדוֹל וְהַקְּדוֹשׁ
וּלְמַעַן תִּזְכְּרֶנִּי הַקְּדוֹשֶׁת, עַל כֵּן עֲנֵנִי יְהִיזָה עֲנֵנִי בְּעֵבֹר
הָאֲבוֹת הַקְּדוֹשִׁים אֲבָרְהָם יִצְחָק וַיַּעֲקֹב. וּבְגִלְלֵם תּוֹשִׁיעַ בָּנִים
לְחַיֹּת הָעַנְפָּיִם הַזֵּמִים לְשָׂרְשָׁם וּבְעֵבֹר דָּוִד עַבְדְּךָ רַגְלִי
רְבִיעִי בְּמִרְפְּכָה הַמְשׁוֹרֵר בְּרוּחַ קְדוֹשְׁךָ.

Cantique des degrés: Heureux celui qui craint l'Éternel, qui marche dans ses voies. Le produit de ton travail, tu le mangeras, tu seras heureux, le bien sera ton partage. Ta femme sera comme une vigne féconde à l'intérieur de ta maison. Tes fils comme des plants d'oliviers tout autour de ta table. Voilà comment est béni l'homme qui craint l'Éternel. Que le Seigneur te Bénisse de Sion. Goûte le bonheur de Jérusalem tous les jours de ta vie. Que les fils de tes fils puissent voir la paix sur Israël.

(Téhilim 128)

שִׁיר הַמַּעֲלֹת אֲשֶׁרֵי כָּל יִרְאֵה
יְהִיזָה הַחַלֵּל בְּדַרְכָּיו: יִגִּיעַ בְּפִיךָ
כִּי תֹאכַל אֲשֶׁרֶיךָ וְטוֹב לָךְ:
אֲשֶׁרֶיךָ כְּגִפְנֵן פְּרִיָה בְּיַרְכְּתֵי
בֵּיתֶךָ בְּנֵיךָ פְּשִׁתְלֵי זֵיתִים סָבִיב
לְשַׁלְחָנֶיךָ: הִנֵּה כִּי בֵן יִבְרָךְ נֶגֶד
יִרְאֵה יְהִיזָה: וּבְרַכְּךָ יְהִיזָה מִצִּיּוֹן
וְרֵאָה בְּטוֹב יְרוּשָׁלַיִם כָּל יְמֵי
חַיֶּיךָ: וְרֵאָה בָנִים לְבְנֵיךָ שְׁלוֹם
עַל יִשְׂרָאֵל:

De grâce, Hachem Écoute ma prière, que s'applique sur nous le verset: "Ceci est mon alliance, avec eux, a dit Hachem Mon souffle est sur toi et les paroles que j'ai mises dans ta bouche ne quitteront pas ta bouche, ni celle de ta descendance ni celle de la descendance de ta descendance

אֲנֵא יְהִיזָה שׁוֹמֵעַ תְּפִלָּה
יָמִים בְּנֵי הַפְּסוּק, וְאֲנִי זֹאת
בְּרִיתִי אִתְּכֶם אֲמַר יְהִיזָה, רוּחִי
אֲשֶׁר עָלֶיךָ וּדְבָרֵי אֲשֶׁר שְׂמַתִּי
בְּפִיךָ, לֹא יִמוּשׁוּ מִפִּיךָ וּמִפִּי
זֶרַע וּמִפִּי זֶרַע זֶרַע אֲמַר יְהִי



d'aujourd'hui jusqu'à la fin des temps". (Yéchaya 59:21) Que les paroles de ma bouche et la méditation de mon cœur Te soient agréables, Ô Éternel, mon Rocher, mon Sauveur

וְהַ מַעֲתָהּ וְעַד עוֹלָם יִהְיֶה
 לְרַצוֹן אִמְרֵי פִי וְהַגִּיזוֹן לְבִי
 לְפָנֶיךָ יְהִיָּה צוּרֵי וְגוֹאֲלֵי:

TÉFILA POUR LA RÉUSSITE DE NOS PARENTS

Que ce soit Ta volonté, Éternel notre D.ieu et D.ieu de nos pères, accorder à notre père et à notre mère, ainsi qu'à nous-mêmes, la santé et la force pour bien Te servir. Accorde-nous, à eux et à nous, une prospérité abondante, une grande réussite, le bonheur et une longue vie pour accomplir convenablement Ton service dans la joie. Donne à notre cœur le désir d'obéir à nos parents, de toujours pouvoir les honorer et les respecter. Aide nous à accomplir notre devoir sublime envers eux, tel que Tu nous l'as ordonné. Accorde-leur de quoi nous faire grandir dans la Torah, le mariage et qu'ils réussissent dans tout ce qu'ils entreprennent, la santé et l'abondance. Et donnent leur de quoi nous doter et nous soutenir avec générosité et grâce. Exauce tous les désirs de nos cœur pour le bien. Notre père qui est dans le ciel, délivre-nous ainsi que le Klal Israël et que l'on fasse toujours partie de ceux qui grandissent Ton grand Nom et l'honneur de Ta sainte Torah. Que les paroles de ma bouche et la méditation de mon cœur Te soient agréables, Ô Éternel, mon Rocher, mon Sauveur

יְהִי רָצוֹן מִלְּפָנֶיךָ, יְהִיָּה אֵלֵינוּ וְאֱלֹהֵי אֲבוֹתֵינוּ, שִׂיחֵיו אָבִינוּ וְאִמֵּנוּ וְאֲנַחְנוּ בְּרִיאִים וְחוֹקִים לְעַבְדְּ אֹתְךָ בְּאַמֶּת. וְתִשְׁפִיעַ לָהֶם וְלָנוּ פְּרֻסָּה בְּרוּחַ וְהַצְלָחָה מְרֻבָּה וְכָל טוֹב, לְעַבְדְּ אֹתְךָ בְּאַמֶּת וּבִשְׂמֵחָה וְתֵן בְּלִבֵּנוּ לְשִׁמְעַ בְּקוֹל אָבִינוּ וְאִמֵּנוּ, וְהוֹשִׁיעֵנו שְׁנֵכֶּבֶד אֹתָם תָּמִיד, בְּאִשֶּׁר רְצוֹנְךָ הַטוֹב עִמָּנוּ, וְנַעֲבֹד אֹתְךָ בְּאַמֶּת. וְיִגְדְּלוּ אָבִינוּ וְאִמֵּנוּ אֹתָנוּ לְתוֹרָה וּלְחֻפָּה וּלְמַעֲשִׂים טוֹבִים, וְיִהְיוּ מַצְלָחִים בְּבְרִיאוֹת וְכָל טוֹב וְעִשְׂוֹת, לְתֵן לָנוּ מִהֵרָ וּמִתָּן וְכָל טוֹב בְּסֶבֶר פָּנִים יְפוֹת. וּמִלֵּא כָּל מִשְׁאָלוֹת לְבַבֵּנוּ לְטוֹבָה. אָבִינוּ שְׂבִשְׁמַיִם הוֹשִׁיעֵנו כָּל זֶה בְּכֹל כָּל יִשְׂרָאֵל, וְנִזְכָּה לְהַגְדִּיל כְּבוֹד שִׁמְךָ הַגָּדוֹל וְכְבוֹד תּוֹרָתְךָ תָּמִיד. יְהִי לְרַצוֹן אִמְרֵי פִי וְהַגִּיזוֹן לְבִי לְפָנֶיךָ, יְהִיָּה צוּרֵי וְגוֹאֲלֵי:

L'IMPORTANCE D'IMPRIMER DES LIVRES DE TORAH

Voici ce que le Pélé Yoets écrit, sous le terme Defouss, à propos du commandement d'imprimer des livres [certains disent que c'est, de nos jours, le commandement d'écrire un Séfer Torah] : « L'imprimerie est très utile au monde car grâce à elle, la Torah est agrandie et répandue. Étant donné que les sages n'ont généralement pas les moyens d'imprimer leurs livres et qu'ils se rendent de ville en ville pour recueillir de l'argent en vue de l'impression, les Juifs riches feront bien de leur ouvrir généreusement la main. Ainsi, ils partageront la récompense du sage selon la qualité du livre, son intérêt pour la collectivité et son utilité en vue du service divin. Il est écrit, en effet : « A l'ombre de la sagesse, à l'ombre de l'argent ». En réfléchissant, on se rendra compte qu'aucune somme d'argent ne sera employée pour une mitsva aussi grande. En effet, toute dépense pour une mitsva est limitée dans le temps : elle commence quand on fait la mitsva et se termine quand la mitsva est accomplie. Mais **celui qui donne de l'argent pour l'impression d'un livre, son intégrité dure éternellement, de génération en génération. Il donne du mérite à la collectivité, le mérite de la communauté dépend de lui et le précédera, tandis que son intégrité le suivra.** Comme son lot est bon ! Il a



acquis une bonne réputation, des paroles de Torah et la vie au monde futur ; et dans ce monde aussi, il accroît ses biens. »



Il est écrit à propos du roi 'Hizkiyaou (Divrei Hayamim II 32.33) : « On lui accorda des honneurs à sa mort ». Nos Sages commentent (Bava Kama 16) : cela enseigne qu'on a fondé une yéchiva auprès de sa tombe. Rachi explique qu'on y a installé des disciples afin qu'ils étudient la Torah. Nous apprenons ainsi qu'**il n'y a pas de plus grand honneur et importance pour un homme décédé que la Torah qu'on étudie pour l'élévation de son âme, ainsi que la propagation de la Torah et l'impression de livres de Torah**, car « les honneurs, c'est la Torah ».



Chaque homme juif a la Mitsva d'écrire un Séfer Torah. Sache, mon fils, que bien que l'obligation de la Torah s'applique à l'écriture d'un Séfer Torah, il ne fait pas de doute que chacun doit faire écrire, selon ses possibilités, des livres qui expliquent la Torah. C'est ce que faisaient tous les grands hommes craignant D. d'autrefois : ils aménageaient chez eux de la place pour que les scribes viennent y écrire de nombreux livres, selon l'argent que D. leur accordait. (Séfer Ha'hinoukh, mitsva 613) Il faut veiller à écrire des livres nécessaires pour l'étude. (Or'hot Tsaddikim, Chaar Hazéhirout)

OVDHM



vous offre la possibilité de perpétuer votre mérite et votre nom ou celui d'un proche, en vous associant à la Mitsva d'écrire « un Séfer qui explique la Torah ».

Les ouvrages du **Rav Mordékhaï Bismuth**, ont déjà reçu le soutien et les bénédictions du Maran **Harav 'Haïm Kanievsky Chlita**, de **Rabbi David Pinto Chlita**, du **Rav Ron Chaya Chlita**, du Rav **Yehia Benchetrit Chlita**,...



Chaque don permettra la matérialisation des projets de OVDHM et par votre action, nous pourrons continuer à diffuser la Torah au plus grand nombre et davantage nous investir totalement à son étude, ainsi notre action sera la vôtre. Puisse Le Tout Puissant, Maître de nos destinées, vous bénir en vous accordant ainsi qu'à vos proches, santé, prospérité et longue vie de bonheur dans le respect de notre Sainte Torah. Que votre générosité soit pour vous une source de bénédictions.

L'équipe d' OVDHM

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com
Israël: 054.841.88.36 - France : 01.77.47.66.22

www.OVDHM.com



POUR LA RÉUSSITE DE

MES GRANDS-PARENTS
ALBERT AVRAHAM & DENISE DINA CHICHE

MES PARENTS
RAPHAËL & JOËLLE ESTHER BISMUTH

MES BEAUX-PARENTS
PATRICK NISSIM & MARTINE MAYA CHEMLA

QU'HACHEM LEUR ACCORDE
UNE VIE PAISIBLEET REMPLIE DE BÉNÉDICTIONS.

QU'IL LEUR ACCORDE DE NOMBREUX
PETITS-ENFANTS & ARRIÈRES PETITS-ENFANTS.

QU'IL LES FASSE GRANDIR EN BONNE SANTÉ
ET LES GUIDE DANS SES VOIES.

כי אתה שומע תפלת כל פה

ברכה והצלחה



מרים שרה תחי'

בת מרמין מיה

נעמי אסתר הי"ז

רפאל הי"ז

הלל נסים הי"ז

אריה הי"ז

יוסף הי"ז

חנה מיה הי"ז

בני מרים שרה

ברכה והצלחה, ונחת מכל יוצ"ח,
ושימלא ה' משאלותם לטובה. וכל
אשר יעשו ישכילו ויצליחו. אבי"ר

כי אתה שומע תפלת כל פה

לעילוי נשמת

QUE CET OUVRAGE CONTRIBUE
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

NADINE BAT DENISE DINA
CHICHE ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

MORDÉKHAÏ BEN MAÏSSA
BISMUTH ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

SIM'HA BAT WARDA
BISMUTH ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

MOCHÉ BEN SIM'HA
CHEMLA ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

SARAH BAT SULTANA
CHEMLA ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

YOSSEF BEN MAYA
SOUFIR ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

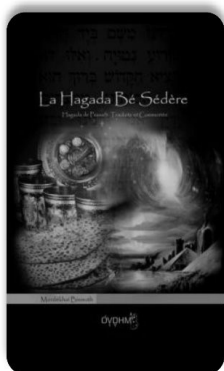
GABY CAMOUNA
BAT EMMA SIM'HA
SOUFIR ז"ל

נר תמיד בהיכל ה'

Ne manquez pas les prochains rendez-vous



Vivre Pourim
249 pages



**La Hagada
Bé Sedère**
250 pages



**La Séfirat
Haômère**
252 pages

Renseignements:

Israel: 054.841.88.37 - France: 01.77.47.66.22
info@ovdhm.com - www.OVDHM.com